

# CERTIFICATE

## Certificat garantissant le droit d'utiliser la marque ENplus avec le numéro de certificat

0178 / FR 004

Basé sur l'accord de coopération entre l'Association Européenne de Biomasse (AEBIOM) et l'organisme de certification OFI Technologie & Innovation GmbH (OFI CERT), en conformité avec les conditions requises par le manuel de certification des granulés de bois pour le chauffage du Conseil Européen des Granulés de Bois (EPC), lui-même en conformité avec la norme européenne EN14961-2, le détenteur de ce certificat dispose du droit d'utiliser la marque ENplus pour les produits suivants:

### Granulés de bois pour le chauffage, Catégorie A1

du détenteur du certificat

**Alpes Energie Bois**  
**Zone Artisanale La Rolande, FR-38570 Le Cheylas**

produits sur le site

**FR-38570 Le Cheylas**

Il est ici confirmé que le producteur assure les contrôles en cours de production prévus par le manuel de certification. L'analyse et l'audit initiaux effectués par l'organisme de certification OFI CERT ont été réalisés selon les conditions requises par le manuel de certification des granulés de bois pour le chauffage du Conseil Européen des Granulés de bois (EPC), qui est lui-même en conformité avec la norme européenne EN 14961-2. Ce certificat confirme que toutes les conditions du

### Manuel de certification des granulés de bois pour le chauffage (Version 2013)

sont respectées et que le produit remplit tous les prérequis. Ce certificat a été émis la première fois le 2013-01-25 et reste valide jusqu'au 2016-12-31.

Vienne, le 2014-07-18



DI Udo Pappler  
Directeur de l'organe de certification OFI CERT

[www.ofi.at](http://www.ofi.at)

Le certificat est disponible sur [www.ofi-cert.at](http://www.ofi-cert.at). Il s'y trouve des informations plus détaillées sur la validité du certificat ainsi qu'un possible abandon ou retrait dudit certificat.



Notified Body OFI CERT  
OFI Technologie & Innovation GmbH  
Arsenal, Objekt 213, Franz-Grill-Straße 5  
1030 Vienna | AUSTRIA

